Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

Bilan trimestriel sur la situation des droits humains en Haïti

(janvier-mars 2024)

Avril 2024

39A, Rue Baussan, Turgeau, Port-au-Prince, Haïti Tél : 509 2918 5559

Site web: www.defenseursplus.org / Email: defenseursplus@gmail.com

Les personnes qui ont contribué à la réalisation du bilan

- **Wilkenson F. Jn DENIS**
- **Lékéné J. DUFORT**
- **Frimens Deverson DUVAL**
- **Madoché CHERENFANT**
- **Myriame JEAN**
- **Antonal MORTIMÉ**

Sous la coordination de : Frimens Deverson DUVAL

Publication : Carline CHERELUS et Junior LOUISSAINT

Sommaire

I. Mise en contexte……. 3
II. Méthodologie……. 4
III. Droits civils et politiques…… 4
IV. Insécurité, violence et droit à la protection …….. 5
V. Accès à la justice……...……. 6
VI. Liberté de la presse……. 8
VII. La situation du droit à l'éducation…….. 9
VIII. La situation du droit à la santé…… 10
IX. La situation du droit à l'alimentation……... 11
X. Conclusion et recommandations……. 12

1. Mise en contexte

Les droits humains ne sont pas un privilège, mais une nécessité pour tous et pour toutes. Il est impératif que chaque individu, indépendamment de sa race, de son sexe, de sa religion, de son statut social et de toutes autres différences, puisse en jouir pleinement. Cette garantie est une disposition de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en ces termes : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation »[1]. En Haïti, la jouissance de ces droits fondamentaux est entravée par une situation socio-politique tumultueuse, entraînant des conséquences désastreuses sur les droits fondamentaux des Haïtiens et des Haïtiennes.

Ainsi, dresser un bilan du trimestre janvier-mars 2024 en termes de droits humains revient à mettre particulièrement en lumière, d'une part, les conséquences de la crise socio-politique qui secoue le pays depuis plusieurs années, et d'autre part, ses nombreux impacts sur la population. À l'échelle internationale, plusieurs conflits et contextes géopolitiques spécifiques ont relégué le problème d'Haïti au second plan, détournant le regard de la communauté internationale de la crise haïtienne. Au niveau national, en raison de la diversité des acteurs et de leur incapacité à s'entendre sur l'avenir du pays, la crise perdure. Dans un contexte politique où l'État haïtien est en déliquescence, le Premier ministre Ariel Henry, qui est au pouvoir depuis plus de 30 mois, n'a pas réussi à organiser des élections. Contraint de démissionner par vidéo, il est actuellement incapable de retourner dans le pays depuis plusieurs semaines en raison des attaques répétées des gangs contre les infrastructures publiques, y compris l'Aéroport international Toussaint Louverture. Son gouvernement reste toutefois démissionnaire et assure la gestion de certains dossiers en attendant la mise en place d'un pouvoir provisoire.

Cette crise politique, caractérisée par une faiblesse totale de l'Etat, a largement contribué à la détérioration des conditions de vie de la population haïtienne. La coalition des gangs armés, connue sous le nom de « *viv ansanm* », profite de cette fragilité de l'État pour semer la terreur et causer davantage de destructions humaines et matérielles. Au-delà des pertes en vies humaines,

[1] Article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Nations Unies, 1948

des scènes barbares et autres atrocités, la destruction et les pillages de centres hospitaliers, le blocage de ports et de l'Aéroport international Toussaint Louverture, ainsi que les déplacements de plus de 53 000 personnes selon l'ONU dans la région métropolitaine montrent que la situation est grave (entre le 8 et le 27 mars). Il est donc urgent pour les acteurs de trouver une solution capable de rétablir les institutions de l'État et de faire face à une crise qui a depuis longtemps compromis la jouissance des droits fondamentaux dans le pays. En effet, il est inacceptable de laisser un pays sombrer à un tel point qu'il devienne difficile de savoir à qui s'adresser et qui détient encore le pouvoir.

2. Méthodologie

En vue de produire ce bilan qui s'étend sur le premier trimestre de l'année 2024 (Janvier-mars), nous avons réalisé les monitorings en utilisant certaines techniques de collecte de données (monitoring médias, observation directe, recherche documentaire, entretien). Nous avons consulté des sources officielles, des rapports et documents produits par d'autres organisations. Toutefois, nous n'avons pas pu avoir accès à certaines zones contrôlées par des groupes armés, mais nous avons obtenu les témoignages des personnes victimes lors des entretiens semi-dirigés. Il importe aussi de préciser que la méthodologie utilisée ne nous permet pas de monitorer les violations de droits humains sur toute l'étendue du territoire national de manière exhaustive.

3. Droits civils et politiques

Les droits civils et politiques sont des droits consacrés à tout/toute citoyen/ne dans les formes prévues par les lois. Ces droits garantissent entres autres, le droit à tous/toutes les citoyens/nes de voter, de se porter candidats aux élections, de déterminer ses dirigeants, bref de participer à l'organisation politique de la cité conformément à l'article 21 de la Charte internationale des droits de l'Homme qui dispose : « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ». En effet, ce trimestre est caractérisé par la poursuite de l'absence d'élections depuis plus de quatre ans dans le pays permettant de renouveler les institutions étatiques. Presque toutes les institutions de l'Etat sont *ad intérim* ou dysfonctionnelles ou fonctionnent à partir des mécanismes qui sont en dehors des lois.

La profonde crise politique que connait le pays pendant cette période a conduit à la démission du Premier ministre Ariel Henry qui, lui était illégitime et illégale. Par ailleurs, la nonchalance des acteurs de la classe politique ne leur a pas permis de s'entendre sur la mise en place d'un pouvoir provisoire ce qui a conduit au dysfonctionnement de la quasi-totalité des institutions étatiques durant plus d'un mois. Ce désaccord majeur a eu pour conséquence l'immixtion de la communauté internationale à travers la Caricom dans la vie politique du pays. Cet acte constitue une violation flagrante du principe de l'auto-détermination des peuples conforment à l'article premier du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui dispose : « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel ».

4. Insécurité violence et droit à la protection

Dès l'aube de l'année 2024 le pays a connu une vague de violence sans précédent. La capitale est théâtre d'affrontements entre les forces de l'ordre est les groupes armés illégaux qui multiplient les actes de violence à l'encontre de la population, et des infrastructures publiques. De la période allant du 29 février jusqu'au 9 mars 2024, les bandes armées ont mené de nombreux assauts contre l'institution policière, où plus d'une vingtaine de commissariats et sous-commissariats et d'antennes et même l'Ecole nationale de Police ont été saccagés, pillés ou incendiés. Ainsi 4 policiers ont été tués au sous-commissariat de Bon Repos dont l'inspecteur Marion Junior. Selon le haut- commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme au moins 806 personnes, non impliquées dans les violents échanges ont été tuées, blessées ou kidnappées au cours du mois de janvier 2024. On note également que 300 membres de gangs ont été tués ou blessés, ce qui porte le nombre de victimes à 1108, soit le triple du nombre enregistré en 2023. A côté de ces violences, les forces de police ont porté atteinte au droit à la vie lors des manifestations anti-gouvernementales de rue et de troubles civils qui ont lieu dans 24 villes du pays. Entre 20 janvier et 7 février 2024 au moins 16 personnes ont été tuées et 29 autres blessées lors des affrontements entre manifestants et policiers. Durant ce trimestre, les violences ont provoqué de nouveaux déplacés dans la capitale. Suite aux tueries, pillages, incendies forçant la population de la zone métropolitaine à fuir leur demeure, on dénombre selon les derniers chiffres

au total plus de 362 000 personnes déplacés à travers le pays dont environs 160 000 dans la région métropolitaine de Port-au-Prince[2].

Parallèlement, on assiste à une recrudescence de cas d'enlèvements, et de détournements de marchandises. Ainsi le 24 février 6 religieux de la congrégation des Frères du sacré cœur ont été enlevés et une enseignante qui travaille pour la mission. Les différents axes routiers reliant les autres départements avec la capitale sont contrôlés par les groupes armés qui continuent de rançonner les chauffeurs de transports en commun. Encore faut-il ajouter que les actions des gangs ont pris une tournure politique, depuis qu'ils se sont regroupés autour de la coalition « *Viv ansanm* », en menant des actions coordonnées contre les infrastructures de l'Etat en réclamant le départ du gouvernement d'Ariel Henry. Ajouter à cela, Selon le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, entre le premier janvier et le 20 mars, 1434 personnes sont décédées et 797 autres ont été blessées dans les violences liées aux gangs[3]. **Cependant, parmi ces victimes Défenseurs Plus a pu enregistrer à travers ses monitorings plus de 400 morts dont huit (8) policiers, un militaire et cinq (5) agents de la BSAP[4] ainsi que 44 cas de kidnapping**.

Cette situation de violence a porté les autorités gouvernementales a décrété l'Etat d'urgence sur toute l'étendue du département de l'Ouest, ce qui se révèle inefficace si l'on tient compte de la répétition des actes de banditisme sur le territoire national.

5. Accès à la justice

En 2024, la crise affectant Haïti dans le domaine judiciaire s'est aggravée. Le pays connait une série de cas exponentielle, d'évasions, de meurtres, d'enlèvements et de violences sexuelles perpétrés par des gangs armés. Nonobstant le fait que l'accès à la justice est un droit garanti par la Constitution de 1987, celui-ci demeure, malheureusement, largement ineffectif. La réponse de l'État a été faible, voire inexistante, et le système judiciaire peine à fonctionner.

[2] OCHA, Urgence Haïti, Rapport de situation no 13, 29 mars 2024.
[3] Volker Turk, Haut-commissaire des Nations-Unies aux droits de l'Homme, discours prononcé a l'occasion de de la 55eme session des droits de l'homme à Genève, avril 2024.
[4] Brigade de sécurité des aires protégées

Renouvellement de personnel

Huit (8) nouveaux juges ont été nommés au Tribunal de Première Instance (TPI) de plusieurs juridictions le 29 janvier 2024 d'une manière irrégulière et en violation de la constitution en vigueur[5], a annoncé Me Jean Fallières Bazelais, Directeur Général du Ministère de la Justice dans une correspondance adressée au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ). A noter que cette institution est au bord du dysfonctionnement et n'arrive toujours pas à répondre de façon efficace aux attentes de la population en matière de justice et de sécurité publique.

Certification des juges

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire a réalisé, du 31 Janvier au 2 février 2024, des opérations de certification sur des dossiers de 60 Magistrats. À la fin de l'analyse des dossiers, 30 magistrats ont été certifiés, 12 non-certifiés et 18 dossiers nécessitant un approfondissement d'enquête. Des cas de constatations ont été signalés après la publication de ce rapport. Certains ont même questionné la légitimité et légalité des membres du conseil actuel pour valider un tel rapport de certification.

Grève du personnel judiciaire

Plusieurs épisodes de grève ont été enregistrés durant le début de l'année 2024, dans l'ensemble des juridictions du pays, ce qui a entraîné diverses conséquences sur la situation des personnes en détention préventive prolongée. Pour sa part, l'Association Nationale des Greffiers Haïtiens (ANAGH) réaffirme sa détermination à défendre les droits des Greffiers et Commis Parquets des Cours et Tribunaux de la République, face à une discrimination persistante. En signe de protestation et jusqu'à ce que les revendications des Greffiers et Commis Parquets des 18 juridictions et des Cours de la République soient entièrement satisfaites, l'ANAGH a maintenu le mot d'ordre de grève initié le mardi 12 décembre 2023.

[5] https://www.haitilibre.com/article-41553-haiti-justice-nomination-de-11-nouveaux-magistrats.html

Les conditions de détention

Parallèlement, les deux plus grandes prisons du pays ont subi les assauts simultanés des gangs armés. Durant la nuit du 2 mars 2024, la quasi-totalité des quelques 4000 détenus du pénitencier national s'est enfuie pendant l'évasion, laissant l'établissement normalement surpeuplé étrangement vide, sans gardien en vue[6]. Trois corps blessés par balle gisaient à l'entrée de la prison et des dizaines de morts ont été recensés dans les zones avoisinantes de la prison civile. Parmi les quelques dizaines qui ont choisi de rester en prison figurent 18 anciens soldats colombiens accusés d'avoir travaillé comme mercenaires lors de l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021. De plus, la deuxième plus importante prison civile du pays contenant environ 1400 détenus a également été prise d'assaut. En effet, la prison civile de la Croix-des-Bouquets a été attaquée par le gang « 400 Mawozo ». Au cours de cette attaque, tous les prisonniers se sont évadés. Ou encore, leur sortie a été facilité par des groupes armés devant la passivité des autorités gouvernementales et policières.

6. Liberté de la presse

Le contexte de crise sécuritaire et de turbulences politiques que connait le pays actuellement n'est pas sans conséquence sur les droits fondamentaux dont la liberté de la presse découlant du droit à l'information et à liberté d'expression. Cette dernière est inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en son article 19. En ce sens, plusieurs professionnels de la presse ont été la cible d'attaques alors qu'ils exerçaient leur fonction.

Lors des manifestations anti-gouvernementales ayant lieu les 7 et 8 février dans la capitale et d'autres villes de provinces, plusieurs journalistes ont été brutalisé par des agents de l'ordre. Les associations de journalistes ont enregistré près de 15 cas de journalistes et travailleurs de presse victimes. Le jeudi 8 février le journaliste Jean Marc Jean a été grièvement blessé à l'œil gauche suite à une bonbonne de gaz lacrymogène lancée par un agent de police affecté à l'UDMO tandis qu'il assurait la couverture de l'évènement.

[6] https://www.ledevoir.com/monde/ameriques/808335/centaines-prisonniers-fuite-apres-assaut-gangs-prison-haiti.

De plus, l'association note que des agents ont aussi agressé des journalistes dans des villes de province. Ils ont saisi, et dans certains cas, brisé leurs matériels de travail[7]. Dans cette lignée, l'Association des journalistes haïtiens(AJH) à travers un communiqué de presse a pour sa part signalé plusieurs incidents portant atteinte au travail des professionnels des médias dont « l'agression du journaliste Lemy Brutus a Jérémie, l'attaque contre Alain Charles à Gros Morne, la saisie et la destruction de matériel journalistique par la Police au Cap-Haitien[8]». Elle souligne que d'autres journalistes à Petit-Goâve ont aussi essuyé des attaques. Ces faits illustrent le contexte difficile dans lequel les travailleurs de la presse exercent leur métier en Haïti. Rappelons qu'en décembre 2023, le comité pour la protection des journalistes (CPJ) à travers l'Indice mondial de l'impunité a classé Haïti au troisième rang mondial des pays ou l'impunité pour les crimes contre les journalistes est la plus élevée[9]. Aussi faut-il souligner que le pays occupe la 99^{e} position sur 180 pays, selon le dernier classement mondial de la liberté de la presse publié par Reporter Sans Frontières[10].

7. La situation du droit à l'éducation

L'éducation étant un droit, celle-ci trouve sa source dans la Constitution de 1987 aux articles 32 et suivants ainsi que dans les conventions signées et ratifiées par Haïti. Cependant, la situation d'insécurité caractérisée par la violence généralisée et le kidnapping a fragilisé ce droit au cours des trois premiers mois de l'année. D'un autre coté l'absence ou l'inaction de l'État a favorisé la violation systématique du droit à l'éducation. En effet, sur environ 55 jours de classe seulement 20 jours ont été respectés dans presque tout le département de l'Ouest. Aux Gonaïves ou autres régions du département de l'Artibonite, la réalité a été encore plus grave. Beaucoup d'écoles ont été la cible d'attaques des groupes armés dont le Petit Séminaire Collège St Martial et l'Ecole

[7] https://vantbefinfo.com/haiti-protestatation-sos-journalistes-condamne-les-agressions-contre-des-travailleurs-de-la-presse/#:~:text=Ces%20attaques%20ont%20eu%20lieu,journalistes%20lors%20de%20ces%20manifestations.

[8] https://www.rhinews.com/actualites/violence-contre-les-journalistes-en-haiti-lajh-appelle-a-la-protection-des-professionnels-de-la-presse/

[9] https://www.rhinews.com/actualites/violence-contre-les-journalistes-en-haiti-lajh-appelle-a-la-protection-des-professionnels-de-la-presse/

[10] https://www.rhinews.com/actualites/violence-contre-les-journalistes-en-haiti-lajh-appelle-a-la-protection-des-professionnels-de-la-presse/

mixte Frères Nau. Le nombre d'écoles contraintes de fermer en raison de la violence et de l'insécurité a augmenté ces derniers mois. À la fin du mois de janvier, environ 900 écoles avaient été temporairement fermées, privant environ 200 000 enfants de leur droit à l'éducation.[11] De plus, convient-il de mentionner que plusieurs écoles, soit plus d'une vingtaine servent d'abri aux déplacés fuyant la guerre des gangs. Par ailleurs, cette description est aussi la même pour l'enseignement supérieur où l'Ecole Normale Supérieure a été incendiée. D'autre part, la Faculté Des Sciences, la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire ainsi que l'Ecole Nationale des Arts ont été vandalisées. Devant toutes ces détresses, les membres du gouvernement n'ont pris aucune position publique ni conduire des actions pour récupérer ces espaces de formation des enfants et des jeunes.

8. La situation du droit à la santé

La situation actuelle d'Haïti fait plonger la population dans une privation d'un ensemble de droits, notamment le droit à la santé et le droit au bien-être. Le droit à la santé est l'un des droits fondamentaux que devraient jouir toutes personnes indistinctement. Dans la Constitution haïtienne de 1987, dans la section consacrant les droits fondamentaux, on reconnait que « l'État a l'obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, à tous les citoyens conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme »[12]. Déjà en 2023, il a été révélé difficile de faire respecter ce droit, par rapport à un ensemble de facteurs politiques, économiques et sociaux. Ajouter à ces raisons, une grande partie de la population est au chômage, se trouvant ainsi dans l'incapacité de se payer les frais médicaux. Les centres hospitaliers offrent leurs services à un coût élevé, ce qui implique l'incapacité de la population a accédé à ces services. Pour le début de l'année 2024, la situation ne fait qu'empirer avec les violences continues des groupes armés. Ce qui a provoqué la fermeture de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (le plus grand centre hospitalier du pays), avec ses douze (12) services offerts et 12 autres centres hospitaliers.

[11] https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/lunicef-condamne-lincendie-criminel-dune-%C3%A9cole-par-des-groupes-arm%C3%A9s-dans-le

[12] Constitution1987.pdf (omrh.gouv.ht)

Disons que durant les trois premiers mois de l'année 2024, une crise sanitaire de grande envergure s'abat sur le pays. Elle est caractérisée par le manque d'approvisionnement en fournitures médicales et un manque criant de personnel soignant et une affluence de patients[13]. Avec les violences armées qui provoquent la fermeture des ports et de l'Aéroport international Toussaint Louverture, les hôpitaux craignent la rupture de stocks d'intrants médicaux. Beaucoup de spécialistes sont obligés de fuir le pays, d'autres se trouvent en difficulté de se rendre sur leur lieu de travail. Déjà les centres médicaux existants ne suffisaient pas pour servir la population, pourtant l'insécurité a contraint dix-huit d'entre eux à la fermeture de leurs portes, notamment : l'Hôpital Saint-François de Sales, l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti, l'Hôpital Français, etc. Parmi eux, beaucoup ont été pillés et vandalisés par les groupes armés. En outre de ces actes de vandalisme, de pillage et de pression sur les hôpitaux, plus d'une douzaine de pharmacies ont été incendiées par des bandits dans la nuit du 25 au 26 mars à la rue Monseigneur Guilloux[14]. Cette situation ne fait qu'aggraver la possibilité de garantir le droit à la santé à la population haïtienne.

9. La situation du droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation est un droit corollaire du droit à la vie. L'incidence des différents troubles politiques au cours des trois premiers mois de l'année ont laissé de graves conséquences sur le droit à l'alimentation en Haïti. En plus des axes routiers qui sont bloqués empêchant la libre circulation des marchandises, les ports maritimes, aériens et terrestres sont aussi bloqués. En effet, citant des groupes d'aide, l'*Associated Press* rapporte qu'on estime qu'environ 1,4 million d'Haïtiens sont sur le point de mourir de faim et plus de quatre millions nécessitent une aide alimentaire[15]. Comme autre conséquence, cette situation de malnutrition engendre une montée des maladies endémiques comme la tuberculose.

[13] Haïti : les hôpitaux dépassés par les évènements (ayibopost.com)

[14] https://www.lenational.org/post_article.php?pol=4751#:~:text=Plus%20d%27une%20douzaine%20de%20pharmacies%20ont,reprendre%20le%20contr%C3%B4le%20de%20la%20situation

[15] https://www.ledevoir.com/monde/ameriques/809187/gangs-bloquent-routes-haiti-paralysant-envoi-aide-humanitaire

10.Conclusion et recommandations

La situation des droits en Haïti pour la période allant du mois de janvier au mois de mars 2024 est très grave. La crise socio-politique a érodé les fondements mêmes des droits humains, débouchant ainsi sur une crise humanitaire. Il est crucial que les acteurs politiques et sociaux du pays avec l'appui de la communauté internationale et intensifient leurs efforts pour rétablir l'ordre et permettre un retour à l'ordre constitutionnel en Haïti. Il est plus qu'urgent de répondre aux cris de la population affamée, qui fuit constamment les tirs des gangs armés. La mise en place d'un gouvernement de transition au plus vite est une nécessité absolue afin de faciliter la réactivation des institutions et de donner une lueur d'espoir à la population haitienne. Cependant, cela nécessite une volonté collective et une action concertée pour surmonter les divisions et les intérêts divergents qui ont jusqu'à présent entravé le bon fonctionnement du pays.

La solidarité internationale, ainsi que la résilience et l'engagement des Haïtiens eux-mêmes, sont indispensables pour sortir de cette impasse. Il est temps de passer de la simple reconnaissance de la crise à une action effective, en plaçant l'humanité et la justice au cœur des initiatives. Seule une telle démarche permettra de redonner de l'espoir à la population haïtienne et de garantir que les droits humains, loin d'être un privilège, soient une réalité tangible pour tous les citoyens d'Haïti.

Face à ce tableau sombre décrit dans le présent rapport, Défenseurs Plus se fait le devoir en tant organisation de la societé civile de formuler les recommandations suivantes à l'intention des autorités en place et celles qui éventuellement prendront place dans les jours à venir :

a) Dans le domaine de sécurité et de lutte contre les violences

- Fournir un appui efficace et efficient à la Police nationale en vue de rétablir l'ordre et la sécurité sur le territoire national ;
- Elaborer un plan de sécurité qui sera applicable durant les 3 ans à venir en mettant en place des stratégies de prévention de conflit dans les quartiers affectés par la violence ;
- Etablir un programme d'assistance aux personnes victimes de la violence des gangs notamment les femmes victimes de violences sexuelles et les personnes ayant perdu leurs biens.

b) Accès à la justice

- Rétablir en toute urgence l'accès à la justice dans les dix-huit (18) juridictions du pays ;
- Renforcer, sans entrave, l'accès à la justice des femmes victimes de violences en période de crise ;
- Constituer un bureau de plaintes et d'assistance légale pour les victimes des cas d'assassinats, de viol, viol collectif et de disparition ;
- Considérer les recommandations du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) relatives à la certification des juges.

c) Santé, éducation et alimentation

- Il est conseillé de faire adopter des mesures hygiéniques de bases, surtout au niveau des camps, afin d'éviter la propagation de maladies susceptibles de provoquer une épidémie dans le pays ;
- Fournir en toute urgence une assistance humanitaire aux couches les plus vulnérables de la population, dont les personnes vivant avec un handicap, les familles monoparentales, les enfants en situation difficile ;
- Garantir la reprise des activités scolaires, académiques sur tout le territoire afin que les enfants et les jeunes puissent avoir accès au droit à l'éducation et à la formation universitaire ;
- Procéder à la restructuration du système sanitaire et financer la réparation des hôpitaux qui ont été affectés par la violence des gangs sous la passivité complice des autorités gouvernementales ;
- Garantir la circulation des biens et des marchandises sur le territoire afin de faciliter la disponibilité des produits agricoles pour toutes et pour tous ;
- Renforce le budget des institutions étatiques telles que la Caisse d'assistance sociale afin d'atteindre le plus grand nombre de personnes via leurs différents programmes.
- Assister les travailleurs agricoles en vue de relancer la production nationale ;
- Accompagner les petits commerçants-tes qui ont perdu leurs marchandises durant les scènes de pillages et de violences armées.

d) Droits civils et politiques

- Créer les conditions de sécurité afin d'organiser des élections libres pour avoir des autorités politiques légales et légitimes et permettre à la population de jouir de ces droits politiques garantis par la constitution et des textes internationaux.